

RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

(63b)

A une adresse de la Chambre des Communes, en date du 5 mai 1891;—Copies de toute correspondance, pétitions, mémoires, brefs et factums, et de tous autres documents soumis au Conseil privé en rapport avec l'abolition des écoles séparées dans la province du Manitoba par la législature de cette province; aussi copies de rapports ou d'arrêts du conseil à ce sujet; aussi copies de tout acte ou actes de la dite législature abolissant les dites écoles séparées ou modifiant en aucune façon le système qui existait avant 1890.

Par ordre.

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire d'Etat.

WINNIPEG, MANITOBA, 15 avril 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre par le courrier de ce jour, pour votre information, copie de la cause en appel de Barrett vs la cité de Winnipeg.

J'ai l'honneur, etc.,

JOHN K. BARRETT.

A l'honorable secrétaire d'Etat, Ottawa, Canada.